CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E30385** **VALABLE JUSQU'AU** **02/11/2027**

ÉDITÉ LE 29/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1986

Raison sociale : PECHEUX ET CIE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 21/03/2024

Capital : 38 500

21 RUE DU BOURG-NEUF
21-23
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS CEDEX

Siret : 338 265 846 00026

Téléphone : 02 54 96 13 89 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
PECHEUX CYRIL PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 6110793

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 542110291

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 542110291

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

E-mail : ets.pecheux@orange.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 526 081 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	9	11/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/09/2026 11:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.